

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-184

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise DS Travaux 27, rue d'Ennevelin 59710 AVELIN, afin de garantir le bon déroulement des travaux raccordement pour ENEDIS, Steen Straete à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 20km/h au droit des travaux Steen Straete, et ce, **à compter du 16 septembre 2024 et pour la durée du chantier estimée à 60 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DS travaux et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise DS travaux et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à L'entreprise DS Travaux et à Madame La Major de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT,

Fait à WORMHOUT, le 30 août 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 30/08/2024
Le Maire
David CALCOEN



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHONDT



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHONDT